

## **Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du mardi 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à 16 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 15 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - Mme Stéphanie FRESNAIS - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME

### **étaient représentés :**

M Jean-Eudes D'ACHON (pouvoir à Mme Stéphanie FRESNAIS)

### **étaient excusés :**

M Guy de la BROUSSE - M Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT- CAPELLE - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS - Mme Sophie MOITIE

### **secrétaire de séance:**

M Christophe DESCHEPPER

## **OCTROI DE SUBVENTION A UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE ANNEE 2023**

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention du collège Charles Mozin de Trouville sur Mer en date du 21 octobre 2022,

Considérant le besoin d'accorder une subvention de 1 000 €uros pour participer au financement du voyage en Angleterre de 47 élèves de 3<sup>ème</sup> du 11 au 15 avril 2023,

### **Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Octroie** une subvention au collège Charles Mozin pour un montant de 1 000 €uros,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 - budget principal – chapitre 65 – article 6574
- **Autorise** la Présidente à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à cette décision

### **La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :**

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).